

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00412

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240041210

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil Métropolitain du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Ce PIG fait l'objet d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée le 13 avril 2023 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Par délibération du Conseil métropolitain du 28 mars 2024, Saint-Etienne Métropole a validé la signature d'un avenant n°1 portant l'objectif du PIG à 510 logements et 30 petites copropriétés anciennes.

Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires (sous conditions de ressources) a été mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 37 projets sur les communes de Unieux, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, Cellieu, Roche-la-Molière, Saint-Martin-la-Plaine, La Fouillouse, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Paul-en-Cornillon, Lorette, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Galmier, Aboën, Andrézieux-Bouthéon, Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 59 418 € pour un montant global de travaux de 1 833 694 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de l'éco-prime et la prime accession pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du programme d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 59 418 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les pièces afférentes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2024 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

PROJETS PRESENTES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil métropolitain du 2 février 2023 définies dans la convention partenariale du Programme d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Eco-prime	2024.PIG.141	Mme Mercy ABLONDY	SAINT-ETIENNE	58 082 €	52 274 €	1 000 €	75 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.142	M. et Mme BADOIL	UNIEUX	26 921 €	24 229 €	1 000 €	49 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.143	M. et Mme BARBOSA	FIRMINY	78 967 €	63 000 €	1 000 €	78 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.144	Mme Fatma BELBACHIR	LE CHAMBON FEUGEROLLES	28 486 €	25 637 €	1 000 €	54 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.145	M. Tarek BEN KHELIFA	UNIEUX	50 532 €	35 373 €	1 000 €	73 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.146	M. et Mme BENDJAEL	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	18 676 €	11 205 €	1 000 €	42 % Classe : E
Eco-prime	2024.PIG.147	Mme Eliane BONNARD	CELLIEU	23 731 €	21 358 €	1 000 €	46 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.148	Mme Anita BOUTERRA	SAINT-ETIENNE	84 300 €	63 000 €	1 000 €	88 % Classe : B
Eco-prime	2024.PIG.149	M. et Mme BRINI	SAINT-ETIENNE	18 467 €	13 504 €	1 000 €	61 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.150	M. et Mme CHOPIN	FIRMINY	88 139 €	49 000 €	1 000 €	86 % Classe : B

Eco-prime	2024.PIG.151	Mme Cécile DE OLIVEIRA	ROCHE-LA-MOLIERE	25 417 €	15 250 €	1 000 €	49 % Classe : B
Eco-prime	2024.PIG.152	M. Mickael DUMAINE Mme Cindy BLAIN	SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	49 589 €	34 712 €	1 000 €	69 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.153	Mme Jeanine FAYE	LA FOUILLOUSE	59 158 €	49 500 €	1 000 €	63 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.154	Mme Marie-Thérèse FRANC	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	54 970 €	49 473 €	1 000 €	65 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.155	M. Thomas FRANCON	ROCHE-LA-MOLIERE	1 641 €	1 313 €	418 € (*)	45 % Classe : E
Eco-prime	2024.PIG.156	M. Aymeric GIRARDET	SAINT-CHAMOND	45 312 €	24 000 €	1 000 €	69 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.157	M. Hélène GUILLAUD	FIRMINY	42 339 €	36 000 €	1 000 €	43 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.158	Mme Atanaska GYUDYUL	SAINT-ETIENNE	25 690 €	16 699 €	1 000 €	53 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.159	M. et Mme KARAKAYA	RIVE-DE-GIER	47 371 €	42 634 €	1 000 €	73 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.160	Mme Edith LANGLADE	SAINT-ETIENNE	23 864 €	21 477 €	1 000 €	47 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.161	Mme Denise MALVOTI	ROZIER-COTES-D'AUREC	48 912 €	44 021 €	1 000 €	68 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.162	Mme Fabienne MINAIRE	SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	92 080 €	63 000 €	1 000 €	83 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.163	M. Nicolas MONTET Mme Elodie BEUDET	LORETTE	62 728 €	56 455 €	1 000 €	67 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.164	Mme Yvette PERACHE	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	92 609 €	61 600 €	1 000 €	68 % Classe : C

Eco-prime	2024.PIG.165	M. et Mme RHOUMA	SAINT-CHAMOND	86 961 €	61 600 €	1 000 €	66 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.166	Mme Yvette ROUX	SAINT-GALMIER	54 669 €	49 201 €	1 000 €	77 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.167	M. Rémi SEMINEL	LA FOUILLOUSE	49 191 €	46 272 €	1 000 €	80 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.168	Mme Nicole SIMAND	ABOEN	95 112 €	49 000 €	1 000 €	79 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.169	Mme Jeanne VORON	SAINT-CHAMOND	39 216 €	35 284 €	1 000 €	44 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.170	M. et Mme BRIET	SAINT-ETIENNE	16 163 €	10 506 €	1 000 €	45 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.171	M. Antar BENLOUNIS	ANDREZIEUX- BOUTHEON	45 098 €	42 587 €	1 000 €	61 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG.172	M. Yoann PESTRE	UNIEUX	46 027 €	41 424 €	1 000 €	61 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG.173	M. Cédric PEYRACHE	ROZIER-COTES- D'AUREC	20 664 €	16 531 €	1 000 €	56 % Classe : E
Accession à la propriété	2024.PIG.174	M. et Mme KESSOURI	SAINT-JEAN- BONNEFONDS	49 250 €	28 000 €	8 000 €	52 % Classe : D
Accession à la propriété	2024.PIG.175	Mme Sarah CAIRE	SAINT-CHAMOND	36 757 €		6 000 €	67 % Classe : C
Accession à la propriété	2024.PIG.176	Mme Aurélia GRIS	SAINT-ETIENNE	76 700 €		8 000 €	62 % Classe : C
Soutien au traitement de l'habitat Indigne	2024.PIG.177	Mme Joseph LANA	SAINT-CHAMOND	69 905 €	61 600 €	5 000 €	58 % Classe : C
TOTAL				1 833 694 €	1 316 719 €	59 418 €	

(*) Le total des aides ne doit pas dépasser 100% du montant TTC de l'opération, en fonction des ressources du propriétaire.

